



La CONFEMEN au Quotidien

Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage
éd. resp. : Secrétariat Technique Permanent, immeuble Kébé Extension, B.P. 3220 - Dakar / Sénégal

Bimestriel - n°52 - avril/mai 2002

Sommaire

Nouvelles de la CONFEMEN

p. 2

Nouvelles de nos pays membres

Cambodge	p. 6
Cameroun	p. 7
Communauté française de Belgique	p. 8
Togo	p. 9
Vanuatu	p. 11

Infos services

Internet : une opportunité pour les pays en développement, un plus pour le développement de l'éducation ?	p. 12
Oxfam International	p. 13
Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE)	p. 13

Lu pour vous p. 14

Agenda p. 15

Bibliographie p. 16

ISSN 0850-2471

Rédaction et mise en page :
Centre d'Information et
de Documentation

Téléphone : (221) 821 60 22

Télécopie : (221) 821 32 26

Courrier électronique :
confemen@sentoo.sn

Site WEB :
<http://www.confemen.org>

Abonnement annuel :

4.000 FCFA (frais de port inclus)

Editorial

La plupart des études sur la scolarisation primaire universelle intègrent un plaidoyer axé sur la relation dynamique entre capital humain et développement.

Il est évident que la maîtrise des compétences de base [lecture, écriture et calcul, mais surtout expression orale et écrite] est essentielle au développement de la personne.

Sans ces compétences en effet, la capacité d'une personne de contribuer à son développement et à celui de son environnement est pénalisée dans la société d'aujourd'hui et le sera davantage dans un contexte mondialisé.

On ne compte à ce jour aucun pays développé qui n'ait atteint la scolarisation universelle et, dans la même logique, tous les pays sous-développés comptent au sein de leur population un grand nombre d'analphabètes.

J'affirme donc que ce plaidoyer pour la scolarisation universelle est nécessaire autant pour une raison économique que pour une raison de justice : il faut être solidaires avec ceux qui n'ont pas la chance d'aller à l'école.

Un financement, tant national qu'international, à la hauteur de ces enjeux, à la fois moraux et économiques, s'impose donc et ce financement doit être public dans la mesure où ce niveau d'école doit être accessible à tous sans aucune barrière et est celui où l'engagement de l'Etat est déterminant.

Par ailleurs l'aide internationale est certainement nécessaire. En effet, les pays francophones les moins scolarisés sont aussi ceux dont le PIB/habitant est parmi les plus bas. Les ressources publiques ne sont donc pas très élevées et il est clair que les efforts nationaux ne pourront à eux seuls permettre d'atteindre l'objectif de l'universalisation de l'enseignement primaire d'ici 2015.

De plus, il ne faut pas l'oublier, la scolarisation universelle d'ici 2015 passe nécessairement par l'amélioration des taux d'accès à l'école mais aussi de la qualité de l'enseignement primaire.

Bougouma NGOM

Secrétaire Général



Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)

Le PASEC se veut une réponse concrète du monde francophone au défi de la scolarisation universelle soulevé à Jomtien et réaffirmé à Dakar. Depuis sa création le programme a réalisé 16 opérations d'évaluation de l'enseignement primaire dans douze pays africains. Il nous semble utile, en aide à l'élaboration des plans nationaux d'action EPT et en complément au débat que va mener la CONFEMEN sur les stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation, de présenter le bilan des principaux résultats obtenus par le programme.

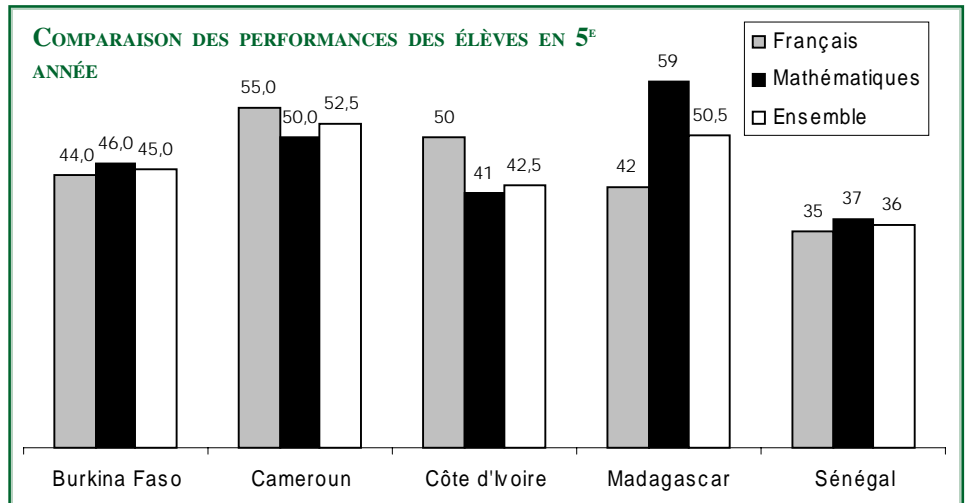
Le bilan sera partiel car nous n'aborderons que les résultats obtenus au terme d'évaluations standardisées (adoptées en 1996), qui seules permettent d'établir des comparaisons porteuses d'enseignements pour tous.

Les évaluations PASEC mesurent les acquis des élèves en début et en fin de cycle primaire (2^e année - CP2 et 5^e année - CM1 pour éviter les spécificités fortes de la première et la dernière année). Les acquis des élèves sont mesurés en début et en fin d'année scolaire. L'enquête est complétée par le recueil de données contextuelles qui permettent lors de l'analyse de séparer les effets dus au milieu, de ceux dus à la situation pédagogique.

La mise en relation simultanée des conditions concrètes d'enseignement, du score initial et des données contextuelles permet de dégager l'impact spécifique de chacun de ces facteurs, soit d'identifier les déterminants des apprentissages.

DES DIFFÉRENCES SIGNIFICATIVES ENTRE PAYS

Le premier constat est que le niveau général est modeste : seuls deux pays obtiennent la moyenne (50/100) sur l'en-



semble des deux disciplines. Par ailleurs on observe des différences importantes entre pays. Ainsi, un premier groupe de pays composé du Cameroun et de Madagascar obtient de bons résultats. Un second groupe, moins performant, réunit le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Enfin, le Sénégal se démarque nettement des autres.

Ces indicateurs de qualité ne doivent pas être interprétés comme des indicateurs de performance d'un système éducatif qui combinent dimension qualitative et quantitative. Selon cette optique¹ un pays comme Madagascar, qui se classe en deuxième position dans les tests du PASEC, rétrograde en troisième place quand on prend en compte le taux de scolarisation en 5^e année primaire. De même, le Burkina Faso et le Sénégal se retrouvent au même niveau.

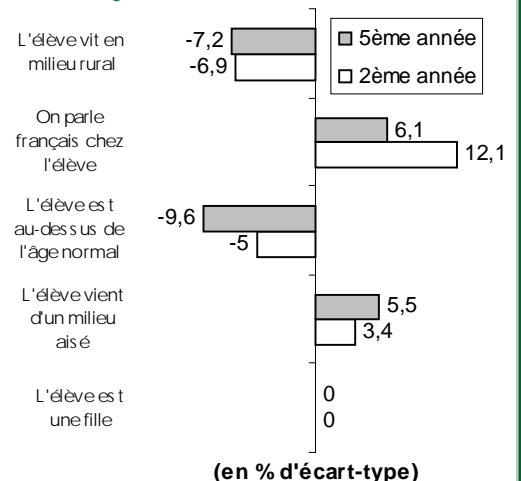
QU'EST-CE QUI FAIT QUE LES ÉLÈVES PROGRESSENT PLUS VITE ?

Le PASEC distingue deux types de facteurs : ceux qui sont personnels aux élèves et ceux qui relèvent des conditions de scolarisation qui constituent des leviers de politique éducative.

¹ Michaelowa, Katarina, *Scolarisation et acquis des élèves : les indicateurs de résultats dans l'analyse des politiques de l'enseignement en Afrique francophone*, De Boeck, 2001, (Politiques d'éducation et de formation, Analyses et comparaisons internationales).

LE PROFIL DE L'ÉLÈVE PERFORMANT

IMPACT DES VARIABLES CONTEXTUELLES SUR LES ACQUISITIONS DES ÉLÈVES

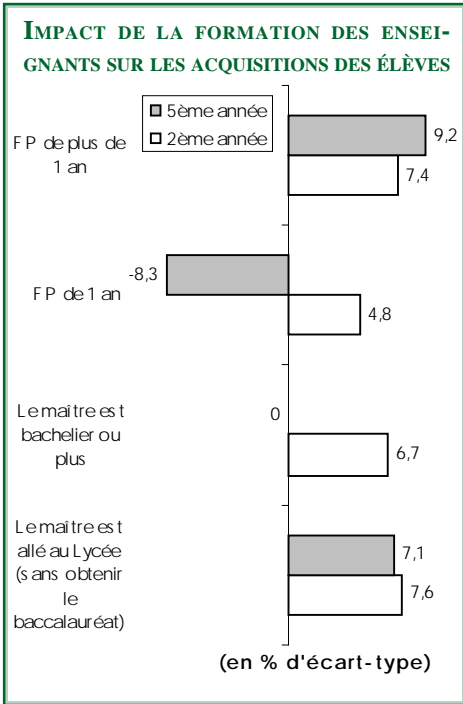


Premier constat, il n'existe pas de différence significative entre les résultats des filles et des garçons. Par contre, le fait d'être issu d'une famille aisée influence légèrement et positivement sur les acquisitions. Il en va de même, mais avec un effet plus marqué en 2^e année, pour les élèves qui utilisent la langue française dans l'environnement familial.

Hors impact éventuel du redoublement, les élèves au-dessus de l'âge normal obtiennent de moins bons résultats en 5^e année. L'entrée tardive à l'école apparaît donc comme un facteur défavorable. Enfin, le fait de résider en zone rurale influence négativement sur les acquisitions des élèves tant en 2^e qu'en 5^e année.

PEUT-ON EN CHANGEANT LES CONDITIONS DE SCOLARISATION AMÉLIORER LA QUALITÉ DES APPRENTISSAGES ?

Deux facteurs sont systématiquement évoqués quand on aborde la qualité de l'éducation : la formation des enseignants et les manuels scolaires.

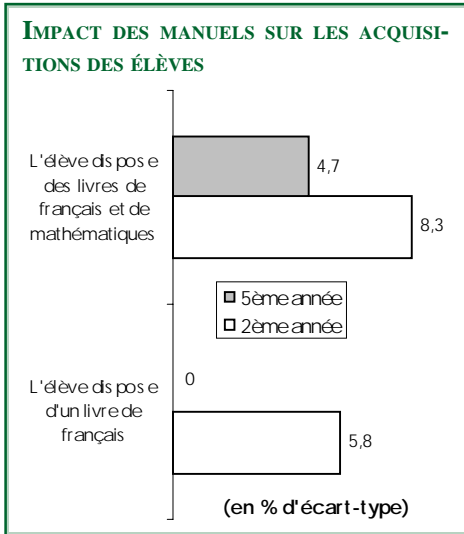


Pour ce qui concerne la formation académique des enseignants une tendance très stable se dégage : les enseignants de niveau lycée mais sans le baccalauréat s'avèrent plus efficaces que les autres enseignants, en particulier en 5^e année. En ce qui concerne la formation professionnelle, les résultats sont beaucoup moins stables et varient selon les pays, ce qui invite à la prudence dans l'interprétation des résultats agrégés.

D'un part, on constate qu'une formation professionnelle de plus d'un an a un effet positif sur les acquisitions des élèves, d'autre part une observation plus troublante : la moins bonne performance des enseignants de 5^e année ayant eu 1 an de formation par rapport à des enseignants peu ou pas formés.

Ces résultats témoignent de l'insuffisance des formations professionnelles observées et mettent en cause la durée des formations en tant qu'indicateur de qualité de celles-ci. Il s'agit donc d'un domaine où des progrès doivent être réalisés.

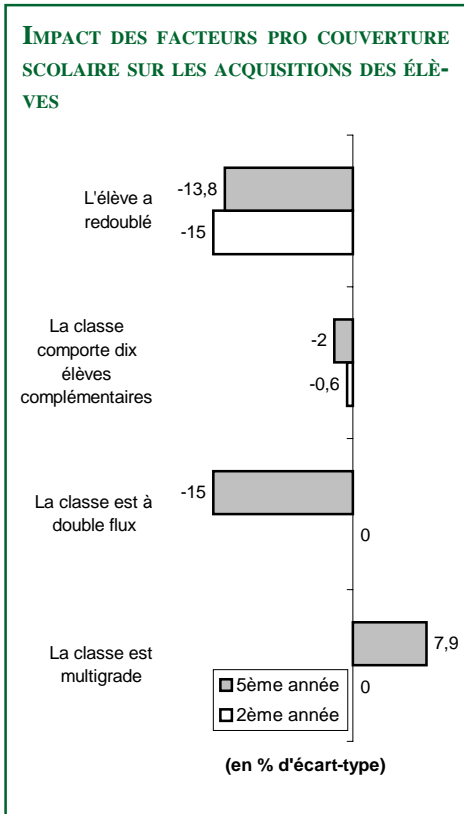
L'impact positif des manuels scolaires sur les acquisitions des élèves est confirmé par les résultats du PASEC, particulièrement en 2^e année.



La mise à disposition de manuels scolaires constitue l'une des mesures les plus coût-efficaces pour améliorer la qualité des apprentissages.

PEUT-ON DÉVELOPPER LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DES SYSTÈMES SCOLAIRES SANS PERTE SIGNIFICATIVE DE QUALITÉ ?

L'impact des divers modes d'organisation scolaire sur les acquisitions des élèves permet d'apprécier l'efficacité de ces leviers importants pour le dévelop-



peuvent de la scolarisation. Globalement, les classes multigrades apparaissent comme un contexte d'apprentissage comparable aux classes à niveau unique, voire un peu plus performantes en 5^e année. Le mode d'extension privilégié de la scolarisation en zone rurale ne constitue donc pas un pis aller pour la qualité de l'éducation. Le fait de fréquenter une classe à double flux est par contre lié à un effet négatif en 5^e année. En conséquence, il conviendrait de limiter le recours à ce type d'organisation à des contextes particuliers.

S'agissant de la taille des classes, les résultats du PASEC confirment l'effet modéré de l'augmentation de la taille des classes sur les apprentissages. Ceci signifie qu'une politique visant à faire passer la taille moyenne des classes de 55 à 45 élèves n'aura que très peu d'effets sur les apprentissages.

Enfin les élèves qui redoublent progressent moins vite que les autres élèves aussi bien en 2^e qu'en 5^e année.

LE REDOUBLEMENT : UNE PRATIQUE INEFFICACE ET COÛTEUSE

Poussant plus loin l'analyse sur le redoublement, le PASEC a suivi pendant 5 années une cohorte d'élèves dans 3 pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal). Le redoublement est présenté comme une mesure permettant de combattre l'échec scolaire au service des élèves en difficulté. Or, l'étude fait ressortir trois aspects importants :

- ▶ une proportion non négligeable des redoublants (23,5% au Burkina Faso et 31% au Sénégal) ne sont pas des élèves en difficulté. En effet, les décisions de redoublement se fondent sur la position relative de l'élève dans la classe plutôt que sur sa maîtrise objective de compétences.
- ▶ un élève faible connaît une progression sensiblement identique qu'il redouble ou non. De plus, le coup de pouce lié au redoublement est temporaire ;
- ▶ la déperdition est nettement plus forte chez les élèves qui redoublent.

Le redoublement ne constitue donc pas une réponse efficace à l'échec scolaire. Il s'agit d'un gaspillage de ressources qui reste un handicap majeur pour les pays qui poursuivent l'objectif de scolarisation universelle. La diminution des taux de redoublement apparaît donc comme un élément incontournable d'une politique en faveur de la scolarisation universelle.

Des marges de manoeuvre existent donc pour poursuivre l'extension de la scolarisation sans pour autant "sacrifier" la qualité de l'éducation. De tels arbitrages lucides pourraient être décisifs pour atteindre plus vite l'objectif de scolarisation universelle.

Diverses études en cours devraient venir sous peu affiner ou compléter ces résultats. Ainsi, quatre évaluations sont en cours :

- ▶ deux d'entre elles étudient l'impact de la formation et du recrutement des enseignants en Guinée et au Togo,
- ▶ deux autres évaluent l'impact des enseignants contractuels sur la qualité de l'éducation au Mali et au Niger.

L'étude en cours en Guinée se penche également sur les effets de la double vacation.

Enfin, l'analyse de l'ensemble des données collectées dans le cadre du suivi de cohorte est en cours.

fesseur David Sahn, a permis de concrétiser les partenariats entre l'Université de Cornell (EU), l'INRA (France) et la CONFEMEN.

Le projet de recherche devrait s'appuyer sur les données du suivi de cohorte PASEC (Sénégal et Côte d'Ivoire). Ces données seront complétées par un recueil d'informations tant sur les aspects scolaires que sur les aspects familiaux et socio-économiques. Pour ce faire, les enquêtes scolaires (type PASEC) seront combinées avec des enquêtes ménages. L'objectif est de cerner les déterminants de l'accès à l'école, des apprentissages, des abandons et le parcours scolaire des élèves.

Les chercheurs ont prévu de baser leur enquête sur tout ou partie des écoles PASEC. Toutes les écoles des zones rurales y seraient incluses. En zone urbaine, il sera nécessaire de tester la possibilité de retrouver les élèves. L'idéal étant bien sûr de reconstituer un échantillon complet.

Toutes les familles des élèves qui auront pu être retrouvés seront alors enquêtées afin de recueillir un maximum d'informations sur leurs caractéristiques. On essaiera aussi de retracer le parcours scolaire des enfants et un test leur sera administré s'ils appartiennent à la tranche d'âge des élèves enquêtés par le PASEC. D'autres familles seront incluses à l'enquête afin d'élargir l'échantillon à des familles dont les enfants sont hors école. Enfin, un questionnaire communautaire sera administré afin de recueillir un maximum d'informations sur l'environnement de l'école.

Un membre du comité scientifique (Madame K. Michaelowa) est associé au projet et participera aux analyses. La collaboration des conseillers PASEC est également envisagée pour certaines analyses. L'Université de Cornell et l'INRA piloteront l'étude en partenariat avec des centres de recherche nationaux mais aussi avec les ministères de l'éducation. Les équipes nationales du PASEC seront sollicitées pour l'identification des écoles et pourraient être associées à d'autres phases.

PASEC

... Nouvelles brèves ...

APPUI AUX STRUCTURES D'ÉVALUATION

Suite à la 49^e session ministérielle, le PASEC a mis en place un appui aux structures d'évaluation. Cet appui s'inscrit dans la volonté du programme de développer la culture d'évaluation dans les pays de la CONFEMEN. Il consiste en des activités de conseil et de formation à destination des structures institutionnelles (services, divisions, cellules, etc.) en charge de l'évaluation du système éducatif.

Deux pays ont été retenus par le comité scientifique du PASEC pour bénéficier de cet appui : la Mauritanie et Madagascar. En Mauritanie, l'appui touche à sa fin, trois missions ont déjà été réalisées dans le cadre du traitement et de l'analyse d'une évaluation de la 2^e année de l'enseignement fondamental. La prochaine mission aura pour objectif d'appuyer la rédaction du rapport d'évaluation. A Madagascar, l'appui initié porte sur la formation et la définition des activités dans le cadre de la structure d'évaluation.

BÉNIN - MISSION D'INFORMATION

Le Bénin, l'un des rares pays de la sous-région à ne pas avoir participé au programme PASEC, a souhaité être mieux

informé des buts, objectifs et résultats du PASEC. Une mission a été programmée dans ce sens. Elle a eu lieu du 25 au 27 mars 2002 à Porto-Novo.

Divers entretiens et réunions ont permis de diffuser auprès des principaux collaborateurs du ministre et des représentants des différentes structures du ministère informations et documentation relatives à la CONFEMEN et au PASEC.

Les réactions très positives enregistrées en retour témoignent de l'intérêt porté au programme par le Bénin qui a affirmé vouloir poser sa candidature dès le lancement de la prochaine phase des opérations, soit après la prochaine conférence ministérielle.

La mission s'est clôturée par une visite de courtoisie au ministre, une visite de deux écoles situées en zones urbaine et semi-urbaine, où des entretiens avec les directeurs ont permis de collecter divers renseignements sur des questions d'ordre pédagogique.

PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE CORNELL ET L'INRA (INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE)

Un atelier organisé à Dakar du 6 au 10 mai 2002, précédé d'une visite du pro-

Créé en 2000, le CIRCM est né de l'expérience accumulée par le Centre Mariebourg, un organisme communautaire montréalais chargé de prévenir l'émergence de problèmes psycho-sociaux chez les enfants de 6 à 12 ans. Le CIRCM a pour mission de promouvoir les conduites pacifiques par l'enseignement aux enfants et aux jeunes de la résolution de conflits et de la médiation.

Il s'appuie pour ce faire sur le programme *Vers le Pacifique*, un programme mis en place par le Centre Mariebourg dont l'objectif est de former les élèves du primaire à la résolution de conflits et d'amener les élèves à utiliser la médiation comme mode de résolution des conflits.

Depuis sa mise en route, en 1998 :

- ▶ 419 écoles ont été touchées par la promotion des conduites pacifiques ;
- ▶ 115.962 jeunes ont été formés à la résolution de conflits;
- ▶ 2.260 élèves ont pu vivre l'expérience d'être médiateur.

Le programme comporte deux volets d'intervention :

- ▶ le premier volet, intitulé *La résolution des conflits au primaire*, forme les élèves à la résolution pacifique des conflits lors d'ateliers centrés sur les habiletés d'écoute, d'expression verbale et de résolution de conflits. Les élèves y apprennent à exprimer sainement leur colère et à dialoguer. Ils étudient de plus les bases de l'empathie et de l'écoute.
- ▶ le second volet, intitulé *La médiation par les pairs au primaire*, habilite certains enfants, sélectionnés par leur pairs, à jouer le rôle de médiateur. Les élèves présélectionnés passent une entrevue auprès des éducateurs du centre. Sont retenus ceux qui témoignent de qualités comme le leadership et l'impartialité. Ils suivent ensuite une formation de dix heures axée sur la pratique des techniques de communication. Au terme de cette formation, ils exercent leur fonction une à deux journées par semaine

et peuvent à tout moment requérir l'aide d'un responsable du Service de médiation ou d'un adulte de l'école.

LES ATELIERS

Selon qu'ils se placent au premier ou au deuxième cycle (trois premières et trois dernières années du primaire) les ateliers portent sur :

1 ^{er} cycle	- le conflit; - les sentiments; - la colère;
2 ^e cycle	- l'empathie; - l'estime de soi; - la communication; - l'écoute; - les façons de régler un conflit.

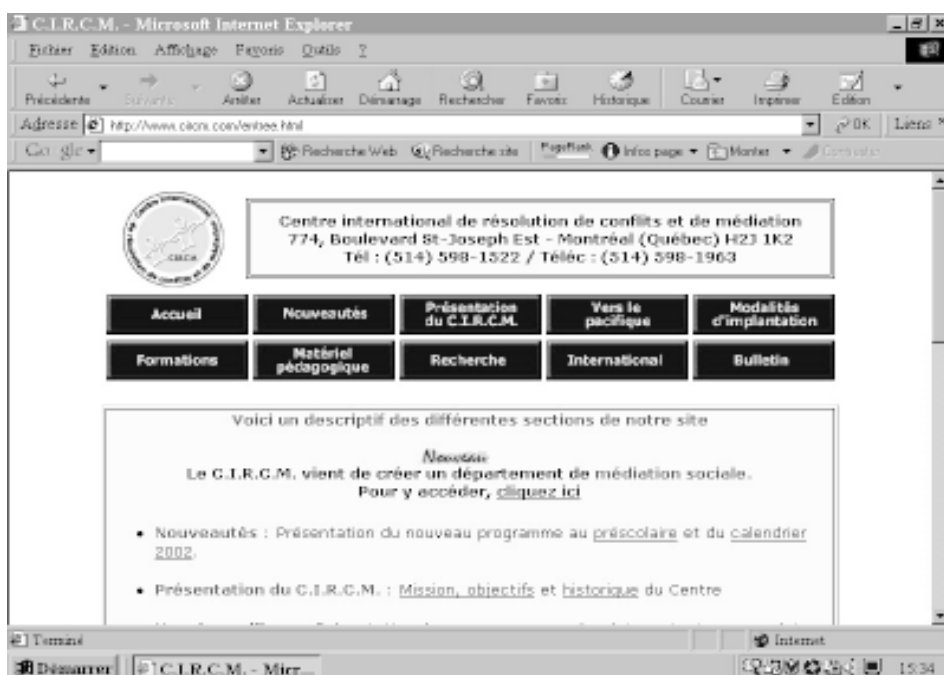
Les ateliers peuvent s'insérer dans un programme de cours. Les cours de formation personnelle et sociale ou d'enseignement moral sont particulièrement adaptés à cette insertion. L'animation favorise la participation directe des élèves à des exercices, des mises en situation et des jeux. L'activité induit quelques coûts : achat de matériaux pour la fabrication d'affiches ou d'accessoires en cours d'animation, photocopie des exercices distribués aux élèves, photocopie d'affiches couleurs visant à la promotion du programme.

Pour exemple, l'atelier relatif au conflit destiné au premier cycle propose aux élèves comme premier exercice de dessiner une situation de conflit.

LA FORMATION DES MÉDIATEURS

Le processus de sélection des médiateurs comporte trois étapes : une sélection par les pairs, les enseignants et professionnels de l'école, une rencontre d'information et une entrevue de sélection. Les élèves doivent en outre avoir obtenu l'autorisation de leurs parents. Leur formation est conçue en trois blocs. Le premier bloc introduit les principes généraux de la médiation et forme les médiateurs à la communication verbale et non-verbale. Le deuxième est axé sur la théorie et la mise en pratique du processus de médiation, un processus découpé en quatre étapes (calmer, parler, chercher, trouver). Le troisième, enfin, est centré sur la pratique et l'action des médiateurs.

Pour plus d'informations sur ce programme qui essaime en Amérique du Sud et Europe, contactez le CIRCM, 774 boul. St-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1K2 (tél : 514-598 1522, télécopie : 514-598 1963, courriel : info@circm.com) et consultez son site Web (<http://www.circm.com>).





Nouvelles de nos pays membres

Vos nouveaux interlocuteurs

France

Monsieur Luc Ferry, Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche scientifique.

Maurice

Monsieur Steven Obeegadoo, Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique.

Cambodge

Indicateurs de l'éducation 1999-2000

Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports



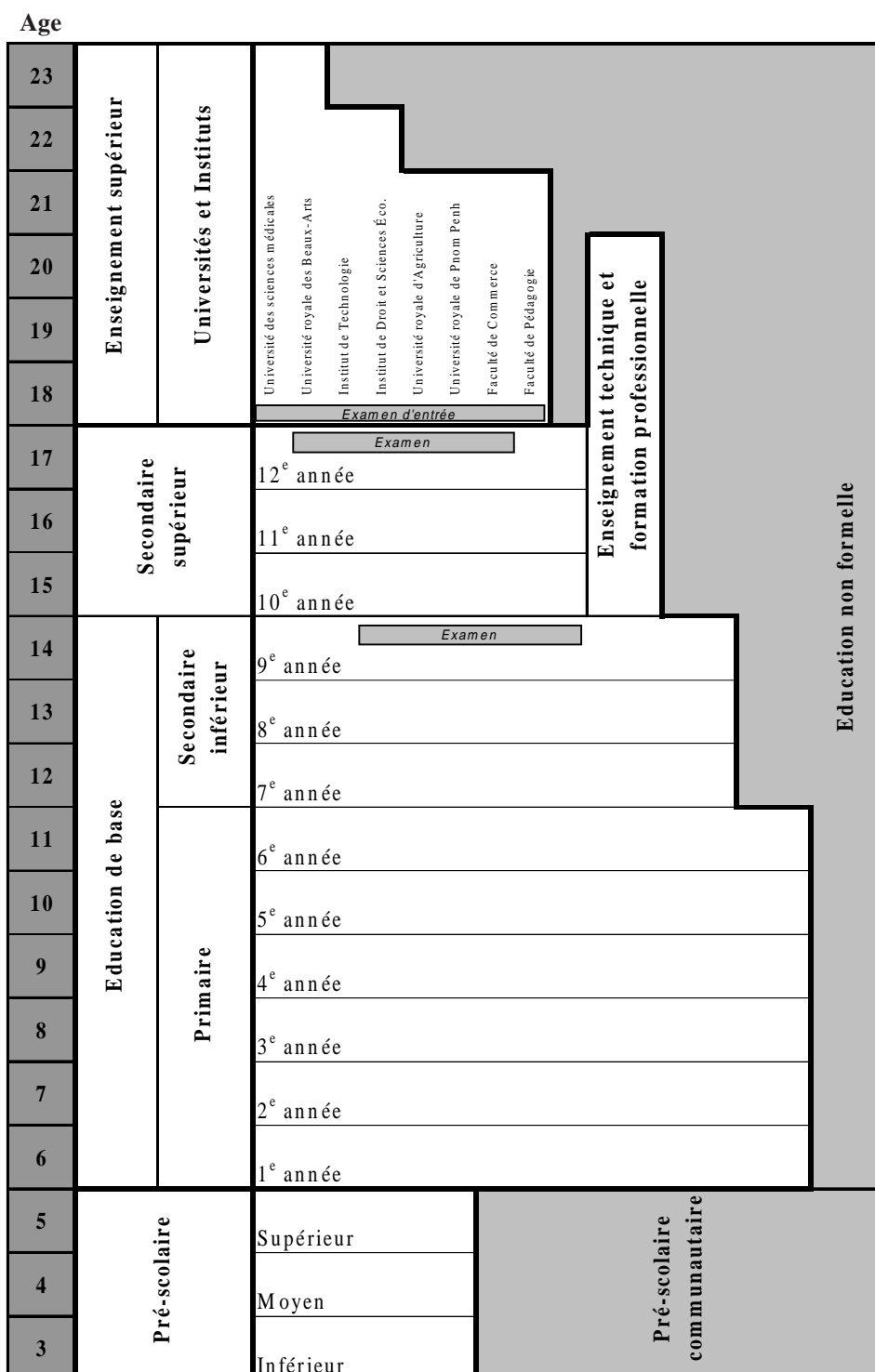
Le Royaume du Cambodge regroupe, en 1998, 11.437.656 habitants, sur un territoire de 181.035 km² découpé en 24 provinces et 184 districts.

La majeure partie de la population active (77,5%) est employée dans le secteur primaire. Les secteurs secondaire et tertiaire occupent respectivement 4,3% et 18,2% de cette population.

La politique développée par le ministère vise quatre grands objectifs :

- ▶ universaliser 9 années d'éducation de base et développer l'alphabétisation fonctionnelle;
- ▶ moderniser et améliorer la qualité de l'éducation ;
- ▶ articuler l'éducation/formation au marché du travail, au milieu;
- ▶ réhabiliter et développer le sous-secteur de la jeunesse et des sports.

Le système d'éducation est bâti sur le schéma présenté ci-contre. L'éducation de base comprend l'enseignement primaire et le 1^{er} cycle du secondaire et accueille les jeunes de 6 à 15 ans. Les taux bruts et nets de scolarisation sont de 100,3% et 85,5% au primaire, 22,9% et 14,4% au secondaire inférieur.



Loi d'orientation de l'éducation au Cameroun

Adoptée au mois d'avril 1998, la loi d'orientation de l'éducation s'applique aux enseignements maternel, primaire, secondaire général et technique, ainsi qu'à l'enseignement normal. L'éducation est érigée en tant que grande priorité nationale. Elle est assurée par l'Etat avec le concours des partenaires privés. Le bilinguisme, facteur d'unité et d'intégration nationale, concerne tous les niveaux d'enseignement.

L'éducation a pour objectifs :

- ▶ la formation de citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun;
- ▶ la formation aux valeurs éthiques universelles;
- ▶ l'éducation à la vie familiale;
- ▶ la promotion des langues nationales;
- ▶ l'initiation à la culture et à la pratique de la démocratie, au respect des droits de l'homme et des libertés, de la justice et de la tolérance, au combat contre toutes les formes de discriminations, à l'amour de la paix et du dialogue, à la responsabilité civique et à la promotion de l'intégration régionale et sous-régionale;
- ▶ la culture de l'effort et du travail bien fait, de la quête de l'excellence et de l'esprit de partenariat;
- ▶ le développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise;
- ▶ la formation physique sportive, artistique et culturelle de l'enfant;
- ▶ la promotion de l'hygiène et l'éducation à la santé.

L'Etat assure le droit à l'éducation et garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation. L'enseignement primaire est obligatoire.

L'Etat :

- ▶ arrête les objectifs et les orientations générales des programmes généraux d'enseignement et de formation;
- ▶ veille à l'adaptation permanente du système éducatif aux réalités écono-

miques et socio-culturelles nationales ainsi qu'à l'environnement international;

- ▶ fixe les conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des établissements publics et privés et en assure le contrôle;
- ▶ définit les normes de construction et d'équipement des établissements de l'enseignement public et privé et en assure le contrôle;
- ▶ élabore et met à jour la carte scolaire.

Il est assisté dans ces missions par un organe consultatif, le Conseil national de l'éducation.

Le financement de l'éducation est assuré par : les dotations budgétaires de l'Etat, les allocations budgétaires des collectivités territoriales et décentralisées, les contributions des partenaires de l'éducation, les dons et legs et toute autre contribution prévue par la loi.

Le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes qui ont chacun leurs spécificités dans les méthodes d'évaluation et de certification. Le sous-système francophone est organisé en cycles et filières comme suit :

- ▶ enseignement maternel (2 ans);
- ▶ enseignement primaire (6 ans);
- ▶ enseignement secondaire (7 ans);
- ▶ enseignement post-primaire (2 ans);
- ▶ enseignement normal (2 à 3 ans).

Un diplôme est délivré à la fin de l'enseignement primaire, à la fin des premier et second cycles du secondaire, à la fin de la formation post-primaire et à la fin de la formation d'enseignement normal.

Les milieux professionnels sont, en tant que de besoin, associés à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de formation technique et professionnelle, de la formation par alternance, des contenus et moyens de la formation ainsi qu'à l'évaluation et à la validation des résultats de cette formation.

L'année scolaire comporte au moins trente-six semaines de cours effectifs.

L'enseignement est dispensé dans les établissements scolaires. Il peut également être assuré par un système d'enseignement à distance.

Les établissements privés d'enseignement concourent aux missions d'éducation. Ils peuvent être libres ou sous contrat. Le régime de l'enseignement privé est fixé par une loi particulière. Toute implantation d'un établissement public ou privé sur le territoire national doit se faire conformément à des orientations et aux critères définis par voie réglementaire.

L'Etat procède à l'évaluation du système éducatif. Il encourage et soutient les activités de recherche en éducation. Celles-ci sont conduites par des structures dont la création, l'organisation et le fonctionnement sont fixés par voie réglementaire.

La communauté éducative comprend :

- ▶ les dirigeants, les personnels administratifs et d'appui;
- ▶ les enseignants;
- ▶ les parents d'élèves;
- ▶ les élèves;
- ▶ les milieux socio-professionnels;
- ▶ les collectivités territoriales et décentralisées.

Ses membres sont associés, par l'intermédiaire de leurs représentants, aux instances de concertation et de gestion instituées au niveau des établissements d'enseignement, ainsi qu'à chaque échelon de concertation des collectivités territoriales décentralisées ou des structures nationales de l'éducation.

Elèves et enseignants ont chacun leurs droits et obligations : droit aux enseignements prescrits par les programmes pour les élèves, droit à des conditions de travail et de vie convenables ainsi qu'à une formation initiale et continue appropriée pour les enseignants ; devoir d'accomplir les tâches inhérentes à leurs études pour les élèves, devoir d'enseignement, d'éducation et d'encadrement pédagogique, de promotion scientifique, d'évaluation et de rectitude morale pour les enseignants.

Le développement de l'éducation

 Ministère de la Communauté française. Secrétariat général. Direction des Relations Internationales

En Communauté française de Belgique, l'enseignement est composé :

► **de l'enseignement ordinaire** formé de l'enseignement fondamental -comprenant l'enseignement préscolaire et enseignement primaire-, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale. L'enseignement ordinaire s'organise en quatre niveaux, correspondant aux tranches d'âge suivantes :

- l'enseignement préscolaire destiné aux enfants de deux ans et demi à six ans;
- l'enseignement primaire destiné aux enfants de six à douze ans;
- l'enseignement secondaire destiné aux jeunes de douze à dix-huit ans et plus;
- l'enseignement supérieur d'une durée variable selon les filières d'études, destiné aux étudiants de dix-huit à vingt-cinq ans et davantage;
- l'enseignement de promotion sociale de niveaux secondaire et supérieur pour les jeunes et les adultes de tous âges;

► **de l'enseignement spécial** destiné aux handicapés âgés de trois à vingt et un ans, voire davantage. Cet enseignement est organisé aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

Partant d'un constat établi au début des années 90 qui relevait que l'offre d'enseignement était abondante et dispersée et que le rendement scolaire était très inégal, les gouvernements qui se sont succédé ont développé des politiques visant, dans un contexte budgétaire contraignant, à renforcer le principe d'une réelle égalité des chances des élèves scolarisés tout en visant à assurer un enseignement de qualité pour tous.

UNE NOUVELLE ATTENTION PORTÉE SUR L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION

De 1992 à 1999, le taux de scolarisation à temps plein de la population de 2 à 23 ans est passé de 81,8% à 85,4%, soit un des plus élevés des pays de l'OCDE. A 18 ans, âge normal d'entrée

dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation à temps plein est de 88%. Ce taux traduit, en partie, le retard accumulé durant l'ensemble du parcours scolaire puisqu'à 18 ans plus de la moitié des jeunes scolarisés sont encore dans le secondaire. Un tiers des jeunes de 19 ans et même 16% des vingt ans sont encore dans une école secondaire. Autre particularité, la population scolaire en Communauté française se caractérise par une forte proportion d'élèves étrangers (12,8% tous niveaux confondus en 1999-2000).

Les différences entre les deux sexes s'atténuent progressivement, même si subsistent des filières à dominante masculine ou féminine. Dans l'enseignement universitaire, la parité est désormais atteinte. La durée moyenne de scolarisation, longtemps défavorable aux filles, s'est rééquilibrée en leur faveur : les filles ont une espérance de scolarisation de 18 années, pour 17 ans et 9 mois chez les garçons. En outre, les filles ont généralement un cursus scolaire plus positif que les garçons dans l'enseignement primaire et secondaire.

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU PRINCIPE D'ÉQUITÉ

Afin de mieux prendre en compte les différences des publics scolaires, le gouvernement a mis en place depuis une dizaine d'années une série de mesures visant à :

- préciser la portée du principe de la gratuité en stipulant qu'aucun droit d'inscription ne peut être perçu dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire, seuls certains coûts afférents à certains services peuvent être réclamés aux parents.
- lancer un programme de "discriminations positives" qui octroie des moyens supplémentaires à certains établissements qui accueillent une proportion d'élèves résidant dans un quartier présentant des niveaux de vie inférieurs aux moyennes nationales

et qui développent des actions pédagogiques destinées à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. Ce dispositif est coordonné et évalué par une Commission de discrimination positive. Il est complété par des dispositions de lutte contre la violence en milieu scolaire.

- favoriser l'intégration des enfants issus de l'immigration dans la société tout en sauvegardant leur identité d'origine par l'organisation de cours d'acquisition de la langue et de la culture d'origine ainsi que des cours d'ouverture à la culture d'origine pour l'enseignement fondamental et pour le premier degré de l'enseignement secondaire.
- favoriser l'intégration des primo-arrivants dans l'enseignement fondamental et secondaire par l'accueil dans des classes passerelles.
- réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental. Les travaux à domicile doivent pouvoir toujours être réalisés sans l'aide d'un adulte et l'école doit s'assurer que chaque élève a accès à la documentation de référence. Ils doivent être conçus comme un prolongement des activités en classe, tenir compte du rythme d'apprentissage des enfants, constituer un apprentissage à la gestion du temps et à l'autonomie et être réalisés dans un délai raisonnable.
- stabiliser le système d'aides personnalisées sous forme de bourses et de prêts d'études.

DE NOUVELLES INITIATIVES POUR DÉVELOPPER LA QUALITÉ

Plusieurs initiatives visent, elles, à renforcer la qualité de l'enseignement. Ainsi le concept de projet -éducatif, pédagogique et d'établissement- a été retenu pour fédérer les initiatives autour des objectifs communs décrits par le décret "missions".

Le même décret axe l'enseignement sur la notion de compétences et de profils

qui structurent les apprentissages autour de deux moments clés (fin du premier cycle du secondaire et fin du secondaire) où les élèves doivent avoir acquis certaines compétences et profils de formation définis après consultation et participation de tous les partenaires de l'école.

Afin de revaloriser les formations techniques et professionnelles, une Commission communautaire des professions et des qualifications (CCPQ) est chargée, en partenariat avec le monde de l'enseignement, des entreprises, des organisations syndicales et des opérateurs de formation, d'élaborer des profils de formation. L'objectif est, d'une part, de vérifier l'adéquation des formations qualifiantes par rapport aux besoins professionnels actuels et futurs et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires, d'autre part, de définir la formation dans une perspective qui met davantage l'accent sur les compétences à acquérir.

La formation initiale des enseignants a été modifiée pour les doter des compétences utiles aux réformes engagées dans l'enseignement obligatoire. Au plan de la formation continue, un cadre

réglementaire a été mis en place pour l'ensemble des réseaux d'enseignement et des actions spécifiques ont été développées en fonction des besoins de chacun des réseaux d'enseignement.

Depuis 1990, tous les établissements sont tenus de mettre en place un conseil de participation qui réunit pouvoirs organisateurs et représentants des partenaires de l'école avec pour charge :

- ▶ de se prononcer, amender, compléter et évaluer le projet d'établissement;
- ▶ de remettre un avis sur le rapport d'activités annuel élaboré par le pouvoir organisateur et remis à une commission de pilotage.

Les établissements du fondamental ont la possibilité, sous réserve d'un accord sur l'initiative du Conseil de participation et de l'autorisation du gouvernement, de pratiquer l'immersion linguistique, soit d'organiser certains cours et activités (de la moitié aux deux tiers de la grille horaire) dans d'autres langues que le français.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), la Communauté

française procède à l'équipement progressif de tous les établissements qui le souhaitent. La formation initiale des enseignants intègre une dimension à l'éducation aux médias et aux NTIC et la formation des enseignants en poste est confiée à la personne ressource désignée pour chaque établissement. Une réflexion critique sur l'utilisation des NTIC en milieu scolaire est en train de se développer. L'objectif est d'intégrer les NTIC dans les différentes matières plutôt que de créer un cours spécifique. Une recherche sur la construction d'un curriculum de formation continuée dans le domaine des NTIC est également en cours.

Dernier point, la Communauté française a inscrit dans sa déclaration de politique le principe d'une adaptation de la validation des compétences, y compris en matière d'acquis liés à l'expérience et non formels. L'objectif est de mieux assurer la mobilité des individus et de garantir une réelle transparence des titres. Le projet actuel distingue validation, qui témoigne de la maîtrise de compétences mais n'est pas suivie d'effets et certification, qui, au terme d'un enseignement, produit des effets de droit.

Togo

Les actions menées dans le cadre de la promotion de l'éducation de base durant les deux dernières années

Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique

Un programme-projet visant à la réduction des disparités entre filles et garçons dans le secteur de l'enseignement et au renforcement de l'éducation parentale a été mis en place dans le cadre de la coopération Togo-Unicef pour la période 1997-2001. Le projet visait les enfants de 2 à 5 ans et de 6 à 15 ans, en particulier les filles, les parents et les communautés de quelque 300 villages répartis dans huit préfectures et situés dans trois régions (Maritime, Kara et Savanes). Le projet à deux sous-composantes (scolarisation des filles et éducation parentale) visait deux objectifs :

- ▶ porter le taux d'inscription des filles d'âge scolarisable à 80% et améliorer

les taux de rétention, de promotion et de réussite des filles dans l'enseignement primaire;

- ▶ rendre disponible à tous les parents l'information et les outils de réflexion et d'action favorisant la scolarisation, le maintien, la promotion et la réussite des filles à l'école.

Les résultats dont le ministère fait état au terme du projet ne renvoient malheureusement pas au taux de scolarisation atteint. Pour la sous-composante "Scolarisation des filles", ils se présentent comme suit :

- ▶ 80 plans d'action villageois élaborés et validés sur base de diagnostics

communautaires et d'une planification participative;

- ▶ 461 enseignants et enseignantes formés aux méthodes et techniques de recherche-action;
- ▶ 378 enseignants et enseignantes formés à la pédagogie des grands groupes;
- ▶ 378 enseignants et enseignantes formés à l'équité de genre en éducation;
- ▶ 24 formateurs formés en approche participative;
- ▶ un appui matériel et financier apporté à 28.103 élèves dont 11.959 filles;
- ▶ 237 écoles appuyées en matériel;
- ▶ 29 cantines scolaires équipées et 174 mamans cantines formées;

- ▶ 44 garderies équipées et 88 mamans garderies formées;
- ▶ expérimentation et équipement des écoles en matériel didactique complémentaire;
- ▶ tenue d'un atelier sur l'éducation pour tous, élaboration, validation et mise à disposition du rapport;
- ▶ appui à l'ONG Aide et Action pour la mise en oeuvre et le suivi du programme;
- ▶ appui en matériel des inspections de l'éducation primaire et des directions régionales de l'éducation.

Les résultats de la sous-composante "Education parentale" sont les suivants :

- ▶ conditions de pérennisation et de mobilisation en faveur de l'éducation des filles créées et entretenues par les organes mis en place;
- ▶ 80 comités de parents d'élèves dynamisés par la formation de leurs membres;
- ▶ matériels éducatifs expérimentés et nouveau matériel élaboré;
- ▶ évaluation des acquis réalisés dans 39 centres prenant en compte 358 femmes et 153 hommes;
- ▶ 21 villages sur 24 sont prêts pour être équipés, 42 volontaires ayant été formés.

Plusieurs autres actions multiformes ont été réalisées dans le cadre du Programme d'Appui à la Gestion de l'Education (PAGED), un programme initié par la Banque Mondiale pour :

- ▶ contribuer à la résolution du problème des salles de classe à effectifs pléthoriques;
- ▶ améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation en tentant notamment d'apporter une solution aux redoublements et abandons.

Le double flux a été ainsi introduit dans 200 salles de classe de CP1 situées en zone urbaine. Les écoles concernées ont bénéficié de mesures d'accompagnement telles que fourniture en matériels scolaires et pédagogiques, en mobilier complémentaire. Plus de 900 classes travaillent maintenant sur base d'une organisation qui considère le CP comme un cycle, ce qui implique le passage automatique du CP1 au CP2. Parallèle-

ment les maîtres ont été formés aux techniques de remédiation pédagogique.

Au plan du recrutement, le ministère travaille depuis mars 2000 selon la stratégie de recrutement décentralisé. Les Associations de parents d'élèves et les communautés sont désormais autorisées à recruter les enseignants volontaires pour les écoles communautaires ou d'initiative locale relevant de leur autorité et pour les écoles primaires publiques auxquelles elles apportent leur appui. L'Etat subventionne partiellement et temporairement le paiement des enseignants des écoles communautaires.

Les associations de parents d'élèves et les comités de gestion des fonds parallèles ont été relancés, dynamisés et formés en vue d'une meilleure gestion des fonds parallèles et des manuels scolaires. En outre, afin d'améliorer la gestion et le financement de l'éducation de base, les écoles ont été autorisées à garder à la source la part d'écolage qui leur revient et un comité de gestion des ressources a été institué dans chaque école.

Pour ce qui concerne les années scolaires 2000-2001, on enregistre en termes d'équipements :

- ▶ 439 nouvelles salles de classe;
- ▶ 530 salles réhabilitées ou en cours de réhabilitation;
- ▶ l'acquisition de 2.895.000 livres pour les élèves et de 58.000 guides pour les maîtres.

Diverses activités de formation ont été menées. Ainsi les enseignants recrutés en 1999/2000 et 2000/2001 qui n'ont bénéficié d'aucune formation ont tous intégré plus d'un stage de formation de trois jours minimum. Les directeurs sont invités à accueillir les nouvelles recrues. Il leur incombe :

- ▶ de susciter un entretien visant la connaissance de l'enseignant par le directeur et la connaissance du milieu scolaire par l'enseignant;
- ▶ d'affecter le nouvel enseignant dans la classe la mieux adaptée;
- ▶ d'apporter toute information et conseils généraux sur la pratique de la classe;
- ▶ d'identifier une classe dont le maître

est susceptible d'accueillir le nouveau recruté en stage;

- ▶ d'accompagner l'agent dans la préparation et la tenue de la classe.

Les enseignants auxiliaires nouvellement recrutés ont été formés à la pédagogie générale, au droit à l'erreur et à la didactique des disciplines.

Une partie des directeurs (814) ont eux bénéficié d'une formation à distance visant à mieux les outiller dans leurs rôles d'appui ou d'encadrement pédagogique auprès de leur agents et d'administrateurs et de gestionnaires des leurs agents et groupes d'écoles.

Quatre-vingt-trois écoles de cinq préfectures ont en outre bénéficié de financements complémentaires au titre d'un contrat programme. Il s'agit d'un projet d'école, mis en oeuvre par les associations de parents d'élèves formées dans ce sens. A titre indicatif, 50 de ces contrats concernent la construction d'un bâtiment comportant un bureau, un magasin et une réserve pour l'équipement, 6 touchent à l'évaluation des compétences, les autres sont dispersés et touchent aux domaines de la lecture, de l'expression écrite ou orale, du langage, du jardinage et de l'élevage,... Tous les projets de construction ont été réalisés. Les écoles concernées ont de plus bénéficié d'un complément en matériel didactique. Dix-huit nouveaux contrats programmes sont en cours de réalisation.

Dernier point, un nouveau modèle de carte scolaire (carte des réseaux d'établissement) est actuellement expérimenté dans la préfecture de Zio. A terme, ce modèle devrait être étendu à toute la région puis à d'autres régions.

Outre ces actions menées par l'Etat en synergie avec la coopération internationale, la communauté des ONG est active au Togo. Ainsi, Plan International Togo construit des écoles, soutient les élèves nécessiteux, éduque et sensibilise les parents et les communautés à la scolarisation des enfants en particulier des filles. FAWE-AHUFEA travaille à l'articulation entre école formelle et non-formelle et BORN FONDEN au développement du préscolaire.

Dans le secteur de l'éducation le gouvernement poursuit les huit objectifs qui suivent :

- ▶ continuer à offrir l'enseignement primaire universel;
- ▶ élargir l'accès aux premier et second cycles de l'enseignement secondaire;
- ▶ garantir qu'il n'y ait aucune discrimination fondée sur le lieu de résidence ou le sexe à tous les niveaux du fonctionnement et de la gestion du système éducatif;
- ▶ compléter et réviser autant que nécessaire les programmes des écoles primaires et secondaires et mettre en place un programme unifié pour les années 1 à 10 quelle que soit la langue d'enseignement;
- ▶ proposer aux écoles secondaires de second cycle des examens qui permettent aux étudiants d'intégrer sans préparation complémentaire les universités extérieures et offrir des bourses aux étudiants admis;
- ▶ développer l'enseignement technique et coopérer avec les milieux professionnels et les organisations non-gouvernementales pour ce faire;
- ▶ élaborer des programmes offrant aux jeunes qui ont quitté l'école la possibilité de poursuivre leur éducation;
- ▶ accroître les ressources allouées aux sports.

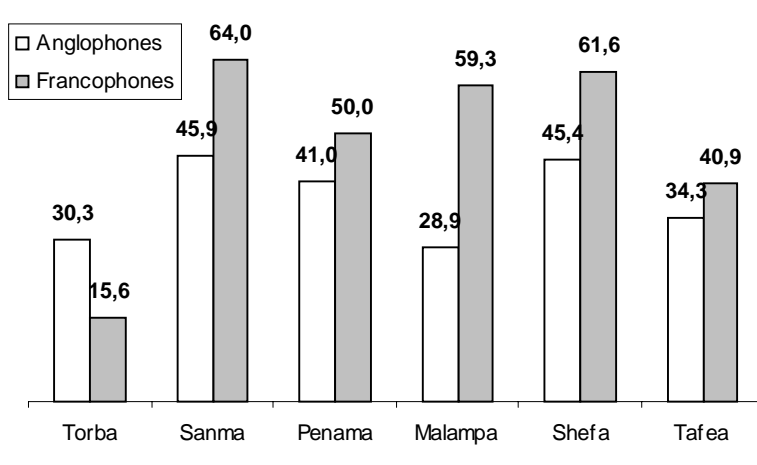
En 2000 le système scolaire vanuatais a accueilli au niveau primaire 35.083 enfants, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente, une augmentation qui ne concerne que les écoles anglophones. L'enseignement est en effet dispensé soit en anglais, soit en français. La proportion d'élèves inscrits en anglais est de 62,3%, 37,7% pour le français. En section anglaise, les filles représentent 47,9% de l'effectif, un chiffre qui tend à rejoindre la proportion de femmes et de filles dans la population (48,8%). En section française, la proportion s'établit à 37,7%. Un examen sanctionne la fin de cycle primaire, un cycle qui s'étend sur six années scolaires.

Tel que figuré par le graphique ci-contre, on note des disparités dans les taux de réussite à l'examen de fin de cycle entre les candidats anglophones et francophones. En effet,

en moyenne nationale 39,4% des candidats anglophones sont admis à poursuivre leur scolarité, pour 55,9% des candidats francophones. Cet écart tend cependant à se réduire, les chiffres enregistrés en 1999 étant respectivement de 36,6% et 58,3%. Les taux de réussite des filles sont au-dessus de la moyenne nationale (+2,8% pour les anglophones, +5,4% pour les francophones). A noter au plan des disparités régionales, que la province de Torba présente des résultats très largement en-dessous de la moyenne nationale avec 30,3% de candidats admis côté anglophone, 15,6% côté francophone. En outre, les disparités entre élèves de zones rurales et élèves de zones urbaines restent marquées. Pour exemple, les résultats de la province de Sheba montrent que 77% des élèves de Port-Vila sont entrés en année 7 contre 29% des élèves des zones rurales.

Le système de responsabilisation d'un directeur non-enseignant de l'amélioration des écoles d'une zone spécifique sur une grande île ou de toutes les écoles d'une petite île, mis en place en 1998 pour résoudre les problèmes d'encadrement liés à la difficulté de déplacement et communication entre les îles situées au sein d'une même province, a été développé en 2000. Ces responsables portent maintenant le titre de conseillers pédagogiques et leurs tâches sont cen-

POURCENTAGE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN DE FIN DU CYCLE PRIMAIRE



trées sur la fonction consultative et l'amélioration des performances du corps enseignant. Les inspecteurs des bureaux provinciaux se sont vu confier la responsabilité de l'évaluation des performances et la révision du manuel des directeurs du primaire a été entreprise. Enfin, le programme BELS, qui vise à améliorer les performances des élèves, particulièrement en alphabétisation, s'est poursuivi. Les tests d'évaluation de l'alphabétisation et des capacités de calcul aux années 4 et 6 ont montré que les performances des élèves vanuatais se situaient dans la moyenne régionale.

Une des demandes les plus fréquentes adressée au système éducatif vanuatais est l'élargissement de l'accès au secondaire. L'effectif a été augmenté de 10% par rapport à 1999. Cette hausse est intervenue majoritairement (87%) dans le secteur anglophone. La proportion de l'effectif francophone est ainsi passée de 37,8% en 1999 à 35,5% en 2000. Les filles représentent 48,5% de l'effectif total. Le premier cycle du secondaire se termine sur l'examen de l'année 10. Là aussi, mais avec une ampleur plus limitée, les taux de réussite sont favorables aux candidats francophones (9,9% d'écart). Par contre, les taux de réussite des filles sont inférieurs à ceux des garçons dans le secteur francophone (-2,4%) et très légèrement supérieurs (+0,1%) en secteur anglophone.



Internet : une opportunité pour les pays en développement, un plus pour le développement de l'éducation ?

La fracture numérique n'est pas une formule, c'est une réalité qui se manifeste au niveau mondial (80% des internautes appartiennent aux pays de l'OCDE à revenu élevé) comme au niveau des personnes (la plupart des internautes appartiennent aux zones urbaines, ont un bon niveau d'instruction, sont jeunes et de sexe masculin).

	Utilisateurs d'Internet (en % de la population)	
	1998	2000
Etats-Unis	26,3	54,3
Pays de l'OCDE à revenu élevé (hors Etats-Unis)	6,9	28,2
Amérique latine et caraïbes	0,8	3,2
Asie de l'Est et Pacifique	0,5	2,3
Europe de l'Est et CEI	0,8	3,9
Pays arabes	0,2	0,6
Afrique subsaharienne	0,1	0,4
Asie du Sud	0,04	0,4
Monde	2,4	6,7

Source : Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2002

Seul l'écart entre les hommes et les femmes semble se combler rapidement. La participation des pays du Sud au village planétaire reste elle réduite à la portion congrue.

Or l'innovation technique (telle l'expansion de l'accès à Internet et au courrier électronique) influe sur le développement humain. Premièrement, elle contribue à accroître les potentialités humaines en améliorant directement, dans le cas des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), la capacité de s'informer et de communiquer. Deuxièmement, elle génère des gains de productivité qui favorisent la croissance économique en augmentant notamment, toujours dans le cas des NTIC, les rendements des prestataires de services.

COÛT DES NTIC

Il convient de relativiser les coûts liés aux NTIC. En effet, une fois les investissements de départ réalisés (équipement en serveur, micro-ordinateurs, lo-

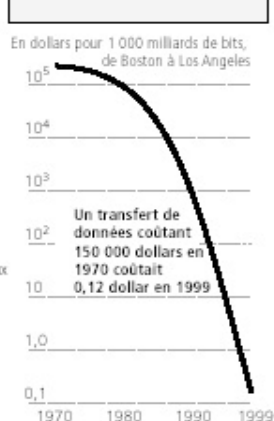
giciels et modems), un abonnement à Internet permet de réaliser des économies d'échelle sur les coûts de transmission de documents et d'offrir en outre l'accès à cette immense bibliothèque que constitue le Web (voir figure ci-dessous).

... à davantage d'informations...
Nombre de sites web



Source : Robert Hobbes Zakon, 2000. Hobbes Internet Timeline

... à un coût inférieur
Coûts de transmission



Source : Cox et Alm, 1999. The New Paradigm.

Un exemple très pratique, l'équipement présent au Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN permet à dix personnes dans le même temps et au départ d'une seule liaison téléphonique locale :

- ▶ d'envoyer et de recevoir leurs messages ainsi que les fichiers qui y sont éventuellement liés dans le monde entier;
- ▶ d'envoyer en une seule fois et en quelques minutes un message à tous les correspondants nationaux CONFEMEN disposant d'une adresse électronique en y attachant, par exemple, un document de 100 pages;
- ▶ de consulter les quelque 20 millions de sites Web existants de par le monde et les millions de documents qui y sont mis gratuitement à la disposition des utilisateurs.

LES AVANTAGES POUR LA CONFEMEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

La CONFEMEN, qui a érigé en priorités l'éducation de base et la formation

professionnelle et technique, a déjà pris position sur l'utilisation d'Internet à ces niveaux des systèmes éducatifs. Elle considère, vu la fracture numérique évoquée en tête d'article, que l'introduction des nouvelles technologies doit être axée sur l'efficacité et ne peut en aucun

cas se substituer à la satisfaction des besoins essentiels, tel l'accès universel à l'éducation de base qui demeure l'objectif prioritaire. Elle considère dans ce sens qu'il est infiniment plus utile de produire cent mille manuels d'apprentissage de la lecture qui peuvent être utilisés indépendamment de l'accès à l'électricité ou du téléphone.

Elle a, par contre, avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, travaillé à la mise en réseau de ses correspondants nationaux, considérant qu'il est important qu'un ministère dispose de cet accès au savoir mondial et soit en communication avec les acteurs de l'éducation. Elle travaille à l'information et à la formation de ses acteurs à l'utilisation des ressources qui s'offrent ainsi à eux.

C'est ainsi que numéro après numéro nous vous présentons les ressources offertes par des sites Web jugés d'intérêt dans notre domaine de travail. C'est ainsi qu'a été diffusée lors de la dernière réunion des Correspondants nationaux des Etats et gouvernements membres du Bureau de la CONFEMEN (voir *CONFEMEN au Quotidien*, n° 50, p. 2 et 3) la maquette d'un CD Rom de formation à :

- ▶ la maintenance de l'outil informatique;
- ▶ l'utilisation des ressources informatiques et Internet.

Le Bureau régional de l'UNESCO envisage de soutenir ce projet en finançant la traduction, la reproduction et la diffusion de ce support.

Oxfam International

Oxfam International est une confédération de 12 organisations non gouvernementales travaillant dans plus de 80 pays à la réduction de la pauvreté, de la souffrance et de l'injustice. Oxfam travaille sur des programmes de développement et mène des actions humanitaires. Elle s'implique dans des campagnes de sensibilisation des décideurs nationaux et internationaux. Elle est notamment très présente dans la campagne Education pour tous.

Une série de documents relatifs à l'éducation pour tous sont disponibles sur son site qui est entièrement anglophone. Rendez-vous à l'adresse qui suit :

http://www.oxfam.org/what_does/advocacy/educ_now.htm

Vous y trouverez une série de documents très récents sur la problématique

Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE)

Le ROCARE vous a déjà été présenté dans ces colonnes (voir : *CONFEMEN au Quotidien*, n° 11, p. 11). Il s'agit d'une association chargée dans le domaine de l'éducation de développer les capacités individuelles, institutionnelles nationales et régionales de recherche, de mener des recherches, de diffuser toute information utile à la recherche et à la prise de décision, de favoriser la collaboration entre chercheurs et de susciter un intérêt croissant pour la recherche.

Elle regroupe 12 pays dont huit francophones et elle propose aux internautes un site dont la page d'accueil (<http://www.rocare.org/index.htm>) présente globalement l'association et renvoie à huit sous-rubriques.

Vous découvrirez ainsi sous la rubrique [Publications](#) la liste des études produites. La rubrique [Historique](#) vous permettra de prendre connaissance des statuts de l'association. Sous l'intitulé



de l'Education pour tous et particulièrement du financement, thème de notre prochaine session ministérielle :

- ▶ Every child in school - A challenge to finance and development ministers;

- ▶ 2002 - Historic year for the world's children ?
- ▶ Oxfam Education Report;
- ▶ Oxfam's report Education charges - a Tax on human development.



[Chercheurs](#) vous trouverez les photographies, noms et prénoms des membres du réseau. Le lien [Newsletters](#) vous permettra de prendre connaissance des dernières activités, telle, lors de notre visite, la session stratégique qui, au mois de février dernier, a réuni les coordinateurs autour d'une réflexion sur la programmation 2002-2005. La rubrique [Pays membres](#) propose la liste des 12 pays impliqués.

Le lien [Comité de pilotage](#) vous permet de découvrir les noms et qualités des sept personnes qui sont chargées de veiller au respect des orientations. Sous la rubrique [Partenaires](#) sont déclinés les organismes et associations qui soutiennent le projet. Et, enfin, la rubrique [Liens](#), vide pour l'instant, devrait vous rediriger vers d'autres sites d'intérêt en matière de recherche en éducation.



Aide au développement

Une image contrastée de l'aide publique au développement en 2001

OCDE/CAD

Globalement l'aide publique au développement (APD) nette totale est restée stable à la fois en dollars constants et en proportion du revenu national brut (RNB). Le ratio APD/RNB des 22 pays membres du Comité d'aide au développement est resté à 0,22 % (voir graphique en bas de page), alors qu'il était de 0,33% de 1990 à 1992. Cette relative stabilité de l'APD (-1,4% entre 2000 et 2001) est liée à une augmentation de l'APD dans la plupart des pays de l'Union Européenne et aux Etats-Unis, ceux-ci redevenant le premier pays donneur (la plus grande partie de cette hausse est due au soutien économique au Pakistan).

Ces augmentations compensent la baisse de l'APD du Japon. Le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suède continuent à être les seuls pays à atteindre l'objectif de l'APD fixé par les Nations unies à 0,7% du RNB. Les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE contribuent pour au moins 95% de l'aide mondiale.

Suite à la Conférence de Monterrey relative au financement du développement, les responsables de l'aide publique des pays membres discuteront des plans annoncés par les membres. Si les engagements sont tenus, le ratio APD/RNB devrait atteindre 0,24% en 2006 (en supposant que la croissance moyenne du RNB sera de 2,5% par an). Lors d'une réunion du Conseil de l'Union Européenne, les pays membres se sont engagés à augmenter leur APD collective afin qu'elle atteigne 0,39% de leur RNB. De même, nombre de pays donneurs, en particulier les Etats-Unis avec l'annonce d'une hausse de leur APD de 5 milliards de dollars par an d'ici 2006, se sont engagés à augmenter leur aide au développement.

In : <http://www.oecd.org>, 29 mai 2002. -

Enseignants

Négocier les réformes de l'éducation avec les syndicats des enseignants

R.M. Torres

La validité et la pertinence des décisions concernant la gestion, individuelle ou collective, des enseignants restent tributaires de la qualité de l'information

sur laquelle se base la prise de décision. Or, le système d'information éducative souffre de lacunes expliquées par quatre facteurs :

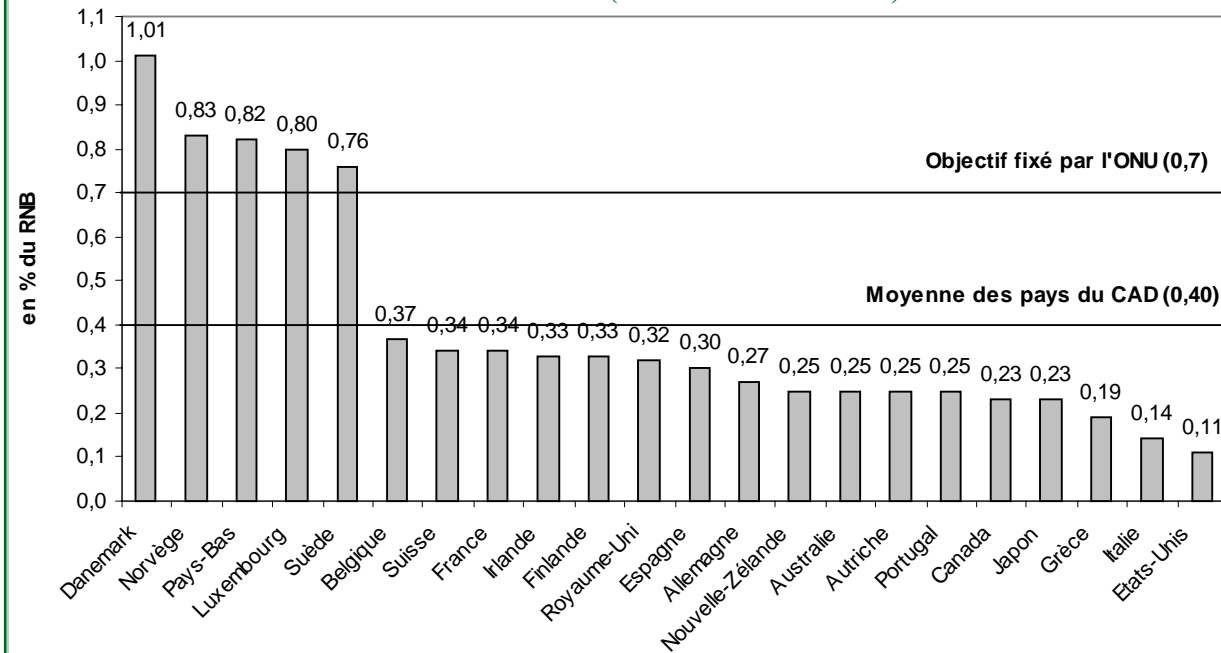
- ▶ la multiplicité des services et une absence de coordination efficace;
- ▶ la complexité des procédures administratives et le manque de clarté dans le partage des responsabilités;
- ▶ l'insuffisance de la logistique;
- ▶ les interventions non coordonnées des partenaires financiers extérieurs.

Ces contraintes expliquent dans une large mesure les difficultés qu'éprouvent les ministères à mener efficacement leurs politiques éducatives et font du renforcement des capacités de gestion un impératif. Il s'agit non seulement de se doter d'instruments de diagnostic et de mesure appropriés, mais aussi d'évaluer les bénéfices réels de ces choix en vue d'effectuer les changements nécessaires. Une série de mesures pourraient agir dans ce sens :

- ▶ placer l'enseignant au centre de l'acte de gestion, soit passer d'une gestion du personnel à une gestion des ressources humaines à la recherche de l'adéquation entre les profils et les desideratas des enseignants et les besoins du système éducatif;

- ▶ décentraliser véritablement le système d'information;
- ▶ définir un plan directeur d'informatisation afin d'établir les complémentarités entre besoins des différents services ou ministères et d'harmoniser l'information;
- ▶ concevoir des outils de collecte, de saisie et de traitement des données;
- ▶ former les administrateurs

APD NETTE EN 2001 (EN POURCENTAGE DU RNB)



et les gestionnaires aux méthodes et techniques de gestion et planification des ressources humaines.

La mise en place d'un système d'information opératoire et efficient doit reposer sur un audit exhaustif de l'existant.

In : *Lettre d'information de l'IIPE*, n° 2, vol. XIX, avril-juin 2001, p. 11 et 12. -

France

2001 : une France sans cadres ?

 M. Baumard

D'ici 10 ans, le jeune diplômé (bac + 3 et plus) pourrait devenir une denrée rare. En effet au cours de cette période, les prévisions font état de 5 millions de départs à la retraite et 1,3 à 2,9 millions d'emplois nouveaux.

Le système éducatif forme chaque année entre 760.000 et 780.000 jeunes, quantitativement l'adéquation entre l'offre et la demande est donc possible. Mais une étude récente montre que les entreprises emploient 19,5% de salariés à bac +3, 18,4% à bac +2, 23,9% de bacheliers et niveau bac, 17,4% de niveau CAP, BEP et 20,8% de non-diplômés et la tendance est à l'engagement de jeunes plus diplômés.

A terme, le pays a donc besoin de plus d'étudiants ayant au moins le niveau bac +2. Or, depuis 1998, l'éducation nationale peine à augmenter les performances du système : le nombre de sortants sans diplôme ne descend pas en-dessous de la barre des 57.000. La voie la plus prometteuse pour réduire ce dernier chiffre et augmenter le nombre de bacheliers est de puiser dans le vivier des brevetés de l'Enseignement Professionnel qui ne sont que 50% à poursuivre les études.

D'autres problèmes risquent de peser sur la relation formation/emploi : pénurie de personnel qualifié dans certaines professions (enseignants, infirmières), inexistence de formations à certains nouveaux métiers (aide aux personnes âgées, télévente, ...). Treize pour cent

des entreprises ont, en 2000, renoncé à embaucher faute de candidats.

Tous les pays industriels connaissent les mêmes tensions.

In : *Le Monde de l'Education*, n° 299, janvier 2002, p. 40 à 42. -

Guinée

Un programme pour améliorer la qualité

Initié dans de nombreuses écoles guinéennes, le programme des petites subventions d'écoles (PPSE) vise à améliorer la qualité de l'enseignement en plaçant l'enseignant au coeur du processus d'innovation. Les enseignants ont été invités à développer des projets pour résoudre des problèmes qu'ils avaient identifiés. Les meilleurs projets ont fait l'objet d'un petit financement et leur mise en oeuvre a été facilitée par des cellules de rénovation pédagogique. Près de 8.000 enseignants ont proposé des projets et 6.000 ont pu les mettre effectivement en oeuvre avec l'appui de 1.200 cellules de rénovation pédagogique.

L'analyse de l'expérience permet de dégager quelques facteurs clés de succès :

- ▶ le développement d'un véritable partenariat entre la base et le sommet;
- ▶ une expansion progressive du projet selon une approche souple qui tient compte du contexte local;
- ▶ un esprit de compétition positive entre écoles et provinces;
- ▶ la motivation des enseignants;
- ▶ l'organisation d'ateliers de restitution et de dissémination;
- ▶ l'utilisation des méthodes de recherche/action;
- ▶ le soutien régulier des conseillers exerçant une tutelle;

▶ l'évaluation régulière de l'expérience comme partie intégrante du projet.

L'aspect le plus innovant de ce programme réside dans l'engagement du ministère à soutenir des demandes formulées par la base et dans la volonté clairement affirmée d'y répondre tant au niveau des services centraux que des services décentralisés dans les provinces.

In : *La Lettre d'information de l'ADEA*, n° 4, volume 13, octobre-décembre 2001, p. 12.-

Sénégal

Réduction de la pauvreté : le document de stratégie révèle ses limites

 I. Dieng

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré dans le cadre de l'initiative pour la réduction de la dette en faveur des pays pauvres et très endettés (PPTTE) présente de sérieuses faiblesses de l'avis de certains spécialistes. Les techniciens de l'Union Européenne relèvent en effet que l'analyse porte plutôt sur une description des caractéristiques que des déterminants de la pauvreté.

Afin de réduire la pauvreté dans le monde rural, le défi réside dans l'augmentation de la croissance et de la productivité dans le secteur agricole. Or, les propositions pour améliorer la productivité donnent l'impression d'être une liste d'exportations et un relevé de bonnes intentions plutôt qu'une stratégie de croissance. En outre, la répartition de ressources est surprenante : ressources naturelles et environnement mobilisent ainsi 18% des financements, alors que l'agriculture est à 17%.

In : *Le Journal de l'économie*, n° 307, jeudi 14 mars 2002, p. 3. -

Jul. 2002
L M M J V S D
1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13

Agenda

8 au 12 juillet 2002 ... Sénégal ... Dakar ... Réunion du Comité scientifique du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN.



Planification



Mondialisation et réforme de l'éducation : ce que les planificateurs doivent savoir / Martin Carnoy. - Paris : Unesco, IPE, 1999. - 106 p. -

La mondialisation a une profonde influence sur l'éducation. La valeur de la connaissance étant le bien le plus prisé dans l'économie mondiale, les nations n'ont guère d'autre choix que d'accroître leurs investissements en éducation. Les stratégies d'expansion de l'éducation doivent bien entendu s'adapter aux réalités économiques et politiques locales. Quatre jalons doivent guider le travail du planificateur :

- ▶ L'Etat continuera à assumer la responsabilité de l'amélioration et du développement de l'éducation;
- ▶ les gouvernements disposent d'un espace politique et même financier bien plus important que ce qui est généralement admis pour développer l'accès à l'éducation pour tous, améliorer la qualité de l'éducation et rendre la production des savoirs plus efficace et plus équitable;
- ▶ une administration publique bien organisée est la clé du progrès de l'éducation;
- ▶ les enseignants conserveront leur rôle fondamental dans les services éducatifs.

Il conviendra également de tenir compte de certaines réalités :

- ▶ la mondialisation exerce une pression en faveur du prolongement des études;
- ▶ les personnes exerceront différents métiers dans leur vie active;
- ▶ le système éducatif doit gagner en souplesse;
- ▶ le besoin d'améliorer la qualité se fera pressant.



Planifier l'éducation dans un contexte de VIH/Sida / Michael J. Kelly. - Paris : Unesco, IPE, 2000. - 123 p. -

L'ouvrage examine l'interaction entre l'épidémie et l'éducation sous deux angles : le rôle de l'éducation dans la prévention et plus particulièrement l'impact de la maladie sur les systèmes éducatifs.

Le VIH/Sida influe sur la planification et la gestion du système éducatif en raison :

- ▶ de l'obligation de gérer le système dans l'optique de la prévention contre le VIH;
- ▶ des pertes d'effectifs enregistrées;
- ▶ de la nécessité de revoir tous les plans relatifs au renforcement des capacités et aux ressources humaines;
- ▶ de la nécessité d'améliorer la transparence et la rentabilité de la gestion financière à tous les niveaux afin de pallier l'amenuisement des ressources;
- ▶ de la nécessité d'être particulièrement attentif au personnel et au respect des droits des personnes, notamment des employés et de leurs proches atteints par le Sida;
- ▶ de la nécessité de définir une approche sectorielle explicitant la façon de gérer cette crise.

Planifier l'éducation dans un contexte du VIH/Sida nécessite de tendre vers un système plus souple, plus diversifié et plus universellement accessible, tout en conservant un haut niveau de qualité.

Ecole et multilinguisme



L'Ecole et la société face au multilinguisme / E. Gfeller. - Paris : Karthala, 2000. - 242 p. -

L'ouvrage relate les résultats d'une recherche sur les attitudes et les positions des acteurs impliqués dans un projet d'éducation trilingue au Cameroun (français, anglais et langue locale). L'expérience était axée sur le modèle qui suit : enseignement en langue locale durant les premières années du primaire, introduction progressive d'une langue officielle qui devient langue d'enseignement en 4^e, la langue locale devenant sujet d'étude ; introduction progressive de la deuxième langue officielle dans l'enseignement au secondaire.

La langue officielle est perçue comme un outil nécessaire à la communication hors de l'ethnie, sa maîtrise est ressentie comme épanouissement économique et social, non comme un épanouissement intellectuel qui, pour les interviewés, est fortement lié à la maîtrise de l'écrit. La langue locale est présentée comme un outil efficace de communication approfondie avec des populations qui fonctionnent en milieu fermé et avec les enfants en bas âge. Pour la plupart des interlocuteurs le choix d'une langue ne se décrète pas, il est déterminé par les habitudes. Un enseignement multilingue tenant compte de ces différentes perceptions prépare les enfants à vivre dans une société plurilingue pour leur propre profit et celui de leur communauté.



Méthodologie des langues en milieu multilingue. La pédagogie convergente à l'école fondamentale / M. Wambach. - St Ghislain, Paris : CIAVER, AIF, 2001. -

L'ouvrage fait la synthèse théorique d'un exemple de pédagogie convergente élaborée lors de différentes recherches-actions menées en Europe et en Afrique. Il est destiné aux formateurs des enseignants, aux psychopédagogues, aux linguistes, à tous ceux qui souhaitent approfondir leurs réflexions sur les apprentissages à l'école.

Une pédagogie est qualifiée de "convergente" lorsqu'elle s'applique à l'ensemble des activités d'apprentissage pratiquées dans les différentes disciplines de l'enseignement. Considérant que la langue, contenu de toutes les sciences, est la science de tous les contenus, de tous les textes, de toutes les stratégies d'enseignement et d'apprentissage, la langue est placée au coeur de l'acte d'apprentissage.

Il s'agit d'amener les enfants à une véritable appropriation de leur langue maternelle et de les inciter, ensuite, à suivre le même cheminement pour l'acquisition d'autres langues et disciplines.

L'ouvrage est scindé en quatre parties. La première traite des bases psycholinguistiques, la deuxième développe la méthodologie, la troisième expose la recherche et la formation et la quatrième donne des exemples d'exploitation méthodologique.